

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non

Trusteam ROC

Part A: FR0010981175 – Part P : FR0013281177

Trusteam Finance

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion est d'obtenir une performance, sur une période de cinq ans, supérieure à celle de l'indice MSCI World en euro, dividendes réinvestis. La performance du fonds peut être comparée à celle de l'indice MSCI World. Il est classé « Actions Internationales »

Pour atteindre son objectif, la stratégie d'investissements du fonds consiste à rechercher les opportunités se présentant sur les différents marchés internationaux actions.

La stratégie utilisée procède des éléments suivants :

- Une définition de l'allocation stratégique de long terme à partir de l'analyse des fondamentaux économiques
- Une construction de portefeuille : la sélection des titres comme celle des OPC est effectuée en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs, (secteurs d'activité, perspectives d'activité et attractivité des sociétés, notations pour les titres vifs), (société de gestion, gérant, process pour les OPC).
- La stratégie d'investissement intègre des critères extra-financiers de type ISR (investissement socialement responsable) et ESG (Environnement, Social, Gouvernance), notamment basés sur la Satisfaction Client.
- Un niveau de Satisfaction Clients élevé permet de :
 - Réduire les coûts d'acquisition des nouveaux clients
 - Accroître la fidélisation des clients
 - Réduire l'élasticité de la Demande au Prix (Pricing Power)
 - Renforcer dans le temps la stabilité du cash-flow.

Le fonds est exposé :

- **de 60% à 100% de l'actif** en actions internationales, de toutes zones géographiques et tous secteurs économiques, dont :
 - de **0% à 10%** en actions de pays émergents (Asie, Amérique Latine, Afrique et Europe Centrale hors OCDE)
 - de **0% à 15%** en actions de capitalisation inférieure à 1 Md d'euros.
- **de 0% à 40% de l'actif en titres de créance et instruments du marché monétaire**, libellés en euro et accessoirement en obligations libellées en devises autres que l'euro, notés A-3 minimum sur le court terme et BBB- sur le long terme chez S&P, ou jugées équivalentes par la société de gestion, au moment de l'investissement. En cas de dégradation, la part investie en obligations High Yield, de notation inférieure à BBB- (Standard & Poor's) ou non notés, ne pourra pas dépasser 10 % de l'actif net.
- La fourchette de sensibilité est de 0 à 5.
- **de 0% à 10%** en obligations convertibles.
- **de 0 à 100%** au risque de change.

En actions, le fonds est principalement investi en titres de sociétés dont le siège social est dans un pays de l'OCDE et figurant dans des indices tels que l'indice EUROSTOXX 50, ou le CAC 40, le SBF 120, le STANDARD AND POOR'S 500 ou le NIKKEI 225 par exemple. Elles seront sélectionnées en fonction de la stratégie et du management de la société, de leurs publications de résultats et de leur positionnement sectoriel, de la solidité financière et de leur valorisation boursière (PER), de l'évolution des bénéfices et du résultat d'enquêtes de satisfaction client, sans allocation géographique particulière.

En titres de créance, et instruments du marché monétaire le fonds est investi, si les conditions de marché l'imposent et dans l'attente d'une opportunité d'investissement en actions, en titres de créance et instruments du marché monétaire, du secteur privé ou du secteur public

En OPC, le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts et/ou actions d'OPCVM de droits français de toutes classifications ou européens, ou de FIA français ou OPC autorisés à la commercialisation en France ou en parts et/ou actions d'OPC respectant les critères d'éligibilité de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier, y compris des OPCVM gérés par Trusteam Finance.

Affectation des sommes distribuables : capitalisation des revenus

Part de Partage (Part P) : La société de gestion reverse 50% des frais de gestion financière qu'elle perçoit aux fondations qu'elle sélectionne, sous forme de don. Ce mécanisme n'ouvre droit à aucun avantage fiscal pour les porteurs de parts.

Durée minimum de placement recommandée : Supérieure à 5 ans

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque jour avant 12 heures et exécutés sur la valeur liquidative du jour. La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, A risque plus élevé,

← rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé →

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 5 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

L'indicateur de risque et de rendement est de 5 ; ce fonds est classé dans cette catégorie en raison de son exposition aux marchés actions qui peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale, pouvant induire des variations fortes.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité de ces émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM

Impact des techniques financières IFT : l'utilisation des instruments dérivés peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

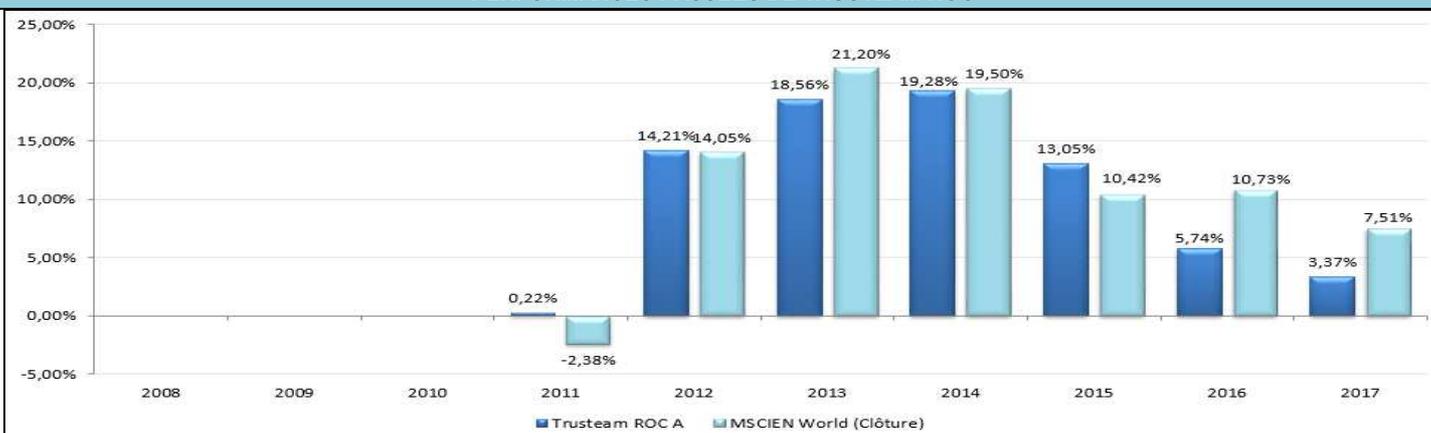
FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	Maximum 2%
FRAIS DE SORTIE	Néant
<i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</i>	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS	2,35% TTC (*)
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	15% TTC de la performance annuelle au-delà de celle de l'indice MSCI World en euro dividendes réinvestis, si la performance est positive 0,02% au 31/12/2017

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/12/2017. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 3 et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.trusteam.fr.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES DE TRUSTEAM ROC



AVERTISSEMENT Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indice est calculée coupons réinvestis.

DATE DE CREATION DE L'OPVM : 31/12/2010

DEVISE DE LIBELLE : Euro

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : néant

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : Crédit Industriel et commercial (CIC).

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

NOM DE LA SGP Trusteam Finance 10 rue Lincoln 75008 Paris

Tél. : 01 42 96 40 30

ADRESSE WEB : Ces documents sont également sur www.trusteam.fr

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Dans les locaux de la société de gestion

REGIME FISCAL :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Eligibilité au quota d'investissement de 25 % - fiscalité des revenus de l'épargne (décret 2005-132 transposant la directive 2003/48/CE).

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition est disponible dans le prospectus et sur le site internet de la Société de gestion www.trusteam.fr).

Politique de rémunération actualisée : La politique de rémunération actualisée est disponible sur le site internet de Trusteam Finance www.trusteam.fr / Mentions légales et réglementaires. Les détails de la politique de rémunération peuvent être envoyés gratuitement sur demande écrite à l'adresse Conformité, 10, rue Lincoln 75008 Paris.

La responsabilité de Trusteam Finance ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Trusteam Finance est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 08/06/2018.